

La Lettre du Cercle

CERCLE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE DE LA TOUR, 75116 PARIS

Numéro 21 - juin 2004

Le colloque de la DATAR à la Villette :

PREMIER SUCCÈS DE L'UNION ÉLARGIE

La décentralisation n'est pas partout la panacée...

par Jean Marbach¹

LA DATAR et la Caisse des Dépôts et Consignations ont organisé le 3 et le 4 mai derniers, à la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette, dans le cadre des entretiens internationaux de l'aménagement et du développement des territoires, un colloque sur « l'élargissement de l'Union, une chance pour les territoires d'Europe ». Cette manifestation a connu un grand succès, puisque plusieurs centaines de personnes y ont participé. Les membres du Cercle y étaient invités.

La plupart des pays de l'Union, nouveaux et anciens, étaient représentés à la tribune, notamment dans les 6 tables rondes par de nombreux ministres, hauts fonctionnaires, experts, universitaires. Le Secrétaire d'État à l'aménagement du territoire français a fait part de sa vision et le Ministre en charge de l'aménagement du territoire a tenu les propos conclusifs de ces journées.

La présente contribution n'a pour seule ambition que de refléter et résumer certains points-clés des présentations et échanges. Elle ne reprend pas le déroulement chronologique et le découpage en sous-thèmes du colloque, les interférences entre les questions abordées ayant été forcément nombreuses. Elle est par ailleurs subjective, s'agissant des impressions d'auditeurs participants, et forcément incomplète par rapport à la richesse des présentations et points de vue exprimés.

Le projet de Constitution et les perspectives stratégiques

Le Président Valéry Giscard d'Estaing présente le projet de Constitution européenne. L'Europe élargie représente le troisième groupement humain de la planète, le plus grand marché de consommation du monde, mais elle doit avoir également une dimension politique et culturelle. Il aurait fallu réformer avant l'élargissement, il faut à présent réformer vite pour agir. Le projet présenté comporte trois parties complémentaires : la Constitution elle-même, la charte et les politiques à mener.

La Constitution vise à créer une Union d'États qui d'une part apportent certaines compétences avec une gestion communautaire et qui d'autre part coordonnent des politiques des États ; il n'y a pas de glissement pos-

LIRE AUSSI :

IMPRESSIONS D'ARGENTINE

compte rendu du débat avec J-CI Vicarini page 3

POUR UNE RÉORIENTATION DE LA POLITIQUE DU LITTORAL

compte rendu du débat avec C. Bersani page 5

LA CONVENTION ALPINE

compte rendu du débat avec Noël Lebel page 7

UNE CONVERSION ACCOMPLIE : TROYES

compte rendu d'un voyage à Troyes page 10

VOUS AVEZ DIT DÉLOCALISATION ?

Jean-Paul Lacaze page 11

VIENT DE PARAÎTRE

"Les nouveaux féodaux", R. Hureaux page 12

NOTE DE LECTURE (JM Simon)

"Le chômage, fatalité ou nécessité ?" Pierre Cahuc et André Zylberberg page 13

VISITE AU CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA DATAR, Ph. de Castelbajac

page 14

TRIBUNE LIBRE - LIBRES OPINIONS

PLUS ENCORE QUE LE SUPER-MARCHÉ :

L'AUTOMOBILE, Isabelle Lesens (suite à "J'habite dans une zone blanche" de Ph. de Castelbajac) page 15

QUE SONT LES PARCS DEVENUS ?

Serge Malfois page 17

sible des compétences, car celles-ci sont limitées au fonctionnement du marché unique et à la concurrence, ainsi qu'à la conservation des ressources de la mer. Il peut y avoir des compétences partagées, les États étant en droit de les exercer si l'Union n'a pas légiféré. Le principe de subsidiarité, sous contrôle des Parlements

¹ avec aussi les impressions de J-M. Simon, Isabelle Lesens, Hélène Roger-Vasselin, Jean Roger-Vasselin

nationaux, est fortement affirmé. Le Parlement devient législateur de plein droit, mais le principe de deux Chambres (Parlement composé de députés européens, plus une Chambre représentant les États) a été récusé. Un Président européen est élu. Pour les décisions du Conseil il faudra une double majorité : 50% du nombre des États et 60% du nombre des citoyens. Le nombre de Commissaires de la Commission, structure collégiale, ne peut être que limité (à 15 membres) pour qu'il y ait une gouvernance efficace.

La Charte est un élément-clé, car elle garantit les droits politiques, la dimension sociale, les droits des femmes, la protection des enfants et les mesures contre l'exclusion.

Enfin l'esquisse des politiques à mener a été incluse, car sinon il n'y aurait pas eu de perspectives et elle reflète par ailleurs le souci de stabilisation des compétences.

Selon le Président de la Convention il ne peut y avoir d'Europe à plusieurs vitesses, la structure et la politique devant être globales.

Le Président Jacques Delors, quoique ne répondant pas directement au Président de la Convention car ils n'étaient pas présents simultanément et intervenant sur le sous-thème des perspectives stratégiques, apporte des précisions et présente des positions différentes sur certains points :

- les politiques à mener ne peuvent être précisément définies qu'à terme d'une vingtaine d'années ;
- la cohésion sociale doit être affirmée, notamment dans les politiques fiscales, car sinon il y a un risque de désintégration de l'Union ;
- il peut y avoir des groupements restreints d'États pour mener des politiques coordonnées dans les domaines de l'économie, de la défense, de la politique extérieure ;
- les fonds européens doivent bénéficier de manière adaptée à tous les pays, car à défaut le risque d'éclatement est fort ;
- la politique agricole commune doit être poursuivie, tout en étant adaptée et modulée.

En élargissant le propos aux perspectives stratégiques, le consensus des participants au colloque paraît clair sur une orientation majeure ; l'Europe élargie n'est pas seulement un grand marché, mais aussi une construction politique et culturelle, associant des pays voisins.

La cohésion sociale

Cet aspect, déjà évoqué ci-dessus, est revenu à de maintes reprises dans la présentation et les échanges entre membres des tables rondes, mais aussi dans les interventions des auditeurs de la salle.

Plusieurs points de vue, non concordants, sont exprimés :

- la cohésion sociale ne peut être isolée des perspectives et politiques économiques, avec lesquelles elle constitue un ensemble indissociable ;
- elle n'est pas suffisamment prise en compte dans les projets, notamment de Constitution ;
- elle doit être traitée, notamment dans ses aspects fiscaux, car des distorsions trop fortes entre les pays (cf. la Slovaquie) pourraient entraîner l'éclatement de l'Union ;

- elle ne peut néanmoins aller trop loin, par exemple jusqu'à l'harmonisation de l'assurance maladie.

La mise en œuvre des fonds européens

Quels territoires ? Quelles priorités ? Quel poids financier ?

Tous les pays de l'Union, anciens et nouveaux, devraient pouvoir bénéficier des fonds européens sur la période 2007-2013, notamment du FEDER (investissements) et du fonds de cohésion (réseau d'infrastructures...), mais à des intensités et des degrés divers, selon qu'il s'agira pour les territoires de combler de lourds handicaps (objectif de convergence) ou bien de favoriser la compétitivité, l'emploi ainsi que la coopération (interrégionale, transfrontalière, transnationale).

Le problème de l'exclusion des régions plus riches du bénéfice de ces fonds est largement évoqué : la Catalogne s'en plaint, ainsi que l'agglomération de Prague qui, si elle venait à en bénéficier, pourrait entraîner dans sa dynamique d'autres régions du pays proches et nettement défavorisées...

Reste pour cet ensemble de programmes la question des moyens budgétaires sur lesquels les décisions ne sont pas encore prises.

Quels intervenants et quel système politique ?

Les systèmes politiques des États européens sont divers : centralisés, fédéraux, décentralisés... A noter que certains nouveaux pays européens considèrent que la décentralisation, notamment vers les Régions, n'est pas prioritaire : tel est le cas de la Pologne qui a commencé à décentraliser vers les Villes, puis à déconcentrer vers des territoires s'inspirant des Départements français.

Jean-Charles Leygues, Directeur de la DG Regio à la Commission européenne, rappelle que les relations institutionnelles de l'Union pour les fonds européens ne se font qu'avec les États membres, la programmation étant ensuite plus ou moins décentralisée. La régionalisation-décentralisation n'est pas une panacée : elle peut conduire à des échecs comme dans le Mezzogiorno italien. Néanmoins, lorsqu'il y a la compétence requise, la régionalisation-décentralisation semble le meilleur choix. Il faut surtout une capacité de partenariat et la transparence ; la confusion ou le chevauchement des compétences est néfaste.

La possibilité d'élaborer des programmes tripartites entre l'Union, les États et les Régions a été évoquée dans les échanges du colloque : cette piste est à explorer et à approfondir.

Quels partenaires et quel partenariat ?

Les Régions, lorsqu'elles existent, sont forcément des partenaires. Des discussions du colloque il ressort également la nécessité d'impliquer les Villes. Enfin l'accent a été mis sur le rôle des associations, notamment dans les nouveaux pays.

La capacité de montage des projets dans un cadre plus global (programme d'ensemble..) est apparue capitale, avec la difficulté de disposer d'agents et d'experts compétents.

Il est apparu souhaitable de développer les montages public-privé : la Caisse des Dépôts et Consignations a

fait état de ses efforts dans ce sens (Fonds Galaxie), en cours d'extension avec des organismes similaires allemands, italiens et peut-être polonais ; à l'évidence il faut promouvoir ces démarches.

La coopération au sein de l'Union élargie

De l'avis unanime des participants les échanges d'expériences doivent être encouragés. S'agissant des nouveaux pays l'intervention d'experts ou conseillers « pré-adhésion » est à considérer comme apport positif ; la coopération ne doit toutefois pas être à sens unique : en Lettonie par exemple il a été fait état d'apports très intéressants de ce pays en matière de sécurité.

Par ailleurs pour les nouveaux pays « frontaliers » de l'Union qui souhaitent se dégager de la Russie, notamment les pays Baltes, il ne faut pas négliger la coopération avec les territoires voisins externes, ne pouvant pas oublier que leur partie orientale est plutôt russophone et moins enthousiaste pour l'intégration à l'Europe.

L'ampleur des territoires qui coopèrent peut être très variable : villes voisines (cas de deux villes adjacentes en Finlande et en Suède), ensembles géographiques interrégionaux à l'échelle d'une partie d'un grand bassin fluvial (Rhin supérieur...), voire de grands ensembles tels que les Balkans.

Les domaines de coopération pour les territoires larges devraient être la recherche, les infrastructures et l'enseignement supérieur au-delà d'Erasmus : à cet égard est soulignée la relative faiblesse des Centres européens par rapport à l'attractivité des complexes des États-Unis, qui drainent souvent de manière définitive des étudiants européens. Comment y remédier ?

L'association des pays voisins

Ces questions concernent 3 ensembles :

- à l'est la Russie (Biélorussie), l'Ukraine, la Roumanie et la Bulgarie,

- au sud-est la majorité des pays de l'ancienne Yougoslavie,

- au sud les pays de la bordure méridionale de la Méditerranée.

Pour les pays Baltes et de l'Europe centrale qui viennent d'entrer dans l'Union il est capital de poursuivre le partenariat et d'amplifier les coopérations déjà engagées, au risque de nouvelles migrations de populations et de tensions socio-économiques, voire politiques.

Pour la Méditerranée, ainsi que le rappelle Blandine Kriegel, les relations sont très anciennes, même si elles étaient d'une autre nature. Le programme EUROMED a précisé progressivement les termes de la coopération : ceux-ci doivent être également des dialogues politiques et viser les relations culturelles.

Pour le Maroc il subsiste la question de l'immigration, qui concerne également les flux migratoires subsahariens, pour lesquels le Maroc n'est qu'un lieu de transit. Vues du côté français selon Blandine Kriegel, les solutions sont à trouver par une meilleure connaissance des flux migratoires et une politique d'accueil maîtrisé (langue, droits et devoirs civiques...).

Restent la question de Chypre et celle de la Turquie qui sont posées : que faire ? Aucune réponse n'a pu être apportée.

En conclusion, quelques formules à méditer, lancées durant ces deux jours de colloque pour l'Europe de l'avenir :

- une Europe équilibrée, avec une culture ancienne,
- une Europe où on circule, ayant sa propre culture,
- une Europe de sécurité et d'influence,
- une Europe citoyenne,
- l'Europe doit être une cathédrale et non seulement un supermarché.

J. M.

IMPRESSIONS D'ARGENTINE

Compte rendu de la réunion-débat avec Jean-Claude VICARINI

LE MARDI 10 février, Jean-Claude Vicarini, ancien chargé de mission à la DATAR et vice-président de Telecom Argentina de 1992 à 2000, a animé un colloque, organisé par le Cercle pour l'aménagement du Territoire, sur l'Argentine. Un grand pays aux multiples facettes, doté de réels atouts, mais qui se débat depuis plus d'un demi-siècle dans des crises économiques à répétition qui l'appauvrissent. Parviendra-t-il à renouer avec une croissance forte et solide, à remotiver une population désabusée et résignée ? Des questions actuellement sans réponse.

Avec une superficie qui représente cinq fois celle de la France,

l'Argentine est un pays à la fois très urbanisé et très agricole, rappelle d'entrée de jeu Jean-Claude Vicarini. Ses 37 millions d'habitants sont répartis entre de très grandes métropoles, comme Buenos Aires, Cordoba, Rosario, ou disséminés dans la pampa. Sur ces terres fertiles, ensoleillées et bien arrosées, paissent 55 millions de bovins, qui ont fait la fortune du pays. Gros producteur de fruits et de vins, notamment dans la région de Mendoza, l'Argentine dispose également d'une industrie de la pêche florissante, grâce aux investissements des Japonais, des Coréens et des Espagnols, le long de l'Océan Atlantique. Producteur de

pétrole, disposant de réserves minières importantes (beaucoup de gaz), le pays pâtit toutefois de son éloignement des centres décisionnels et stratégiques. Situé à 13 heures d'avion de Paris, et 11 de New York, il ne peut se connecter sur la grande industrie mondiale du tourisme. Ses attraits tiennent à ses sites naturels fabuleux (chutes d'Igasu, Cordillère des Andes, glaciers du Sud comme le « Perito Moreno », péninsule de Mendes, réputée pour ses baleines), malheureusement très distants les uns des autres. Les périodes propices aux visites, différentes d'un endroit à un autre, ne facilitent pas non plus les circuits organisés. Les stations

de sport d'hiver, développées dans les Andes par les promoteurs des Arcs en France, sont elles aussi trop excentrées. Quant aux 500 kilomètres de côtes, ils n'incitent guère à la baignade en raison de leur température qui avoisine les 18°.

Lorsqu'il arrive en 1992 pour prendre la vice-présidence française de Telecom Argentina, une société acquise conjointement par Telefonica Italia et France Telecom, Jean-Claude Vicarini découvre un pays sinistré, sans argent et où les investisseurs se font rares. Beaucoup de centraux téléphoniques ont plus de soixante ans. Les abonnés, souvent en panne, doivent patienter six mois avant de voir leur installation réparée. Très méfiant quant au fonctionnement global du système, il appelle en renfort un spécialiste des réseaux qui n'aura besoin que d'une heure par abonné pour remettre en marche quelques-unes des lignes en panne depuis plus de six mois ! Cet exemple est significatif du comportement des Argentins. Il est très difficile de repérer tout de suite les informations mensongères et erronées qui circulent, explique Jean-Claude Vicarini, qui œuvre en parallèle pour renforcer l'équipement de l'Argentine dans le secteur. En 1998, 7,5 millions de lignes fixes étaient en service, et fin 1999, on dénombrait 3 millions de portables. Les télécommunications ne sont pas les seules à être privatisées pendant cette période. La production d'électricité est privatisée en 1992 et les Chiliens qui avaient obtenu la centrale thermique de Buenos Aires purent en moins de trois mois venir à bout des traditionnelles coupures de courant. Les chemins de fer, privatisés en 1996, retrouvent eux aussi leur efficacité. Les trains arrivent à l'heure,



et les horaires ne varient plus d'un jour à l'autre. Presque un exploit, ironise Jean-Claude Vicarini, qui reproche notamment aux Argentins leur manque de vision stratégique et de fiabilité.

Le monde politique souffre des mêmes maux. Lors de la vente de Telecom Argentina, le gouvernement avait promis une réforme des tarifs, incluant des augmentations substantielles. Or, il a fallu batailler six ans avant de l'obtenir. La décision ayant été attaquée en justice, puis jugée anti-constitutionnelle, il a fallu menacer de partir. Et devant ce bras de fer, la Cour Suprême a finalement autorisé le décret du gouvernement, mais on a frôlé la catastrophe, souligne Jean-Claude Vicarini. Les Argentins, qui ont subi moult dévaluations, vivent également dans la hantise de la banqueroute. Aussi, dès qu'une crise financière éclate dans un pays, et même si ce dernier n'entretient aucune relation parti-

culière avec l'Argentine, les conséquences en sont énormes. En 1995, lors de la crise mexicaine les Argentins ont retiré leurs avoirs bancaires et la vie économique s'est pratiquement arrêtée pendant plusieurs mois. En 1997, lors de la crise russe, les Argentins ont stoppé leurs investissements en cours pour "rester liquide". Depuis 1953 et le départ de Peron, l'Argentine ne parvient pas à éliminer les démons qui la rongent. Après le retour au pouvoir du vieux leader en 1973, et sa mort quelques mois plus tard, son épouse Isabellita prend sa succession, mais cet épisode se termine en désastre. La bourgeoisie, affolée par le chaos qui prévaut, appelle en 1976 la dictature militaire pour remettre de l'ordre. Après la défaite des Malouines, la démocratie réapparaît avec Alfonsín, mais l'économie s'écroule, avec un taux d'inflation qui s'envole à plus de 3000% par an. Carlos Menem, accueilli comme un sauveur en 1989, réussit à redresser le pays à partir de 1991 et à éviter le pire lors des deux crises évoquées plus haut. Malheureusement son successeur, Fernando de la Rúa, perd peu à peu tout crédit et il démissionne à la fin de 2001, laissant le pays dans une situation catastrophique. L'actuel président Nestor Kirchner maintient son autorité en s'opposant au FMI mais il isole son pays et ses meilleurs soutiens sont le Brésil de Lula, le Venezuela de Chavez et Cuba. L'Etat est aujourd'hui en cessation de paiement et les entreprises ne remboursent plus leurs dettes, observe Jean-Claude Vicarini. Seule petite note d'optimisme, le tourisme attire à nouveau et les jeunes, soucieux de reconstruire leur pays, font preuve de plus de dynamisme. Une nouvelle religion du travail est peut-être en train de s'amorcer, seul réel espoir pour l'Argentine...

Compte rendu établi par Marie-Clotilde Hingray

Carte d'identité de l'Argentine Population : 38 millions hts Superficie : 2 770 000 km² Densité : 13 hab /km². Capitale : Buenos Aires. Religion : catholique (plus de 92%)	Langue : espagnol (<i>castellano</i>) parlé par 100 % de la population (nombreuses langues indigènes : <i>quechua</i> au Nord-Ouest, <i>guarani</i> au Nord-Est). Monnaie : peso (1 € = 3,3 \$Ar).	Régime : démocratie présidentielle. Chef d'État : Nestor Kirchner (élu en mai 2003). Emblème du pays : le <i>ceibo</i>, (fleur rouge). Drapeau bleu et blanc avec un soleil en son centre.
		www.routard.com



POUR UNE RÉORIENTATION DE LA POLITIQUE DU LITTORAL

*Compte rendu de la réunion-débat
du 17 mars 2004, avec Catherine BERSANI*

(compte rendu corrigé par l'intervenant)

LE MERCREDI 17 mars, dans le cadre de ses réunions-débats, le Cercle pour l'Aménagement du Territoire a invité Catherine Bersani, Inspecteur Général de l'Équipement, et coordinateur du collège « espaces protégés, paysage et architecture » du Conseil Général des Ponts et Chaussées, à réfléchir sur l'avenir du littoral français. Très variée tout au long de ses quatre façades maritimes, la zone côtière bénéficie d'une attractivité exceptionnelle et d'un accroissement de sa population supérieur à au rythme national. Atout majeur de la France, son développement n'en demeure pas moins fragile et aléatoire. Consciente des dangers qui s'accumulent et volontairement alarmiste, Catherine Bersani a plaidé en faveur d'une forte réorientation de la politique du littoral, incluant un nouveau contrat social : le littoral n'est pas qu'un territoire trop convoité, c'est aussi un milieu humain dont l'originalité et la capacité d'adaptation et d'innovation pourraient se révéler une sauvegarde essentielle de ce patrimoine en péril.

Membre et Rapporteur général de la Commission « Littoral » du Conseil National d'Aménagement et de Développement du Territoire, qui a délivré en juillet 2003 un « Message d'alerte au Gouvernement », message assez pessimiste sur la situation du littoral, Catherine Bersani, devant les membres du Cercle, enfonce le clou.

Le constat est inquiétant, souligne-t-elle, la disparition silencieuse de l'identité littorale constitue une

réelle menace. Une occupation déstructurée et irréversible de cet espace unique est en marche. L'impressionnante croissance démographique, touristique et plus généralement économique du littoral, n'a pas été maîtrisée.

Les raisons en sont nombreuses. L'absence de définition du littoral comme espace de vie avec les interdépendances que cela suppose dans le domaine de la gestion des eaux ou des transports par exemple, empêche d'en analyser les richesses et les manques. Assimilé à la ligne côtière, réduit à un espace linéaire et étroit, perçu uniquement à travers son cadre institutionnel et juridique, il n'a pas été traité dans sa profondeur géographique et démocratique de territoire vivant. Il n'est pas, de ce fait, appréhendé dans une perspective dynamique : lorsqu'on parle de littoral, il y a en quelque sorte « arrêt sur image ».

Faute de véritable reconnaissance, il est impossible de trouver trace d'une stratégie globale de la part des différentes administrations de l'État à une exception : la DATAR. Cette dernière a de longue date évoqué des scénarii d'évolution contrastés et attiré l'attention des décideurs sur les choix politiques qui pouvaient s'offrir à eux. Voir par exemple « la France Côtière » scénario d'aménagement du territoire privilégiant une vision maritime de la croissance française en 1969 à partir d'une analyse des atouts et des spécificités des différentes régions.

A partir de politiques innovantes, elle s'est parfois illustrée avec des initiatives remarquables, elle a formulé et conduit des projets structurants, comme l'extension du port de Marseille à Fos ou plus récemment comme « Port 2000 » au Havre. Elle a également suscité des outils innovants pour gérer des problématiques spécifiques comme le foncier par exemple avec l'Établissement Public de la Basse-Seine. Un instrument intéressant, qui aide notamment à créer du logement social en milieu rural, à favoriser les équipements publics, à sauvegarder l'environnement littoral. Aujourd'hui compétent sur l'ensemble des deux régions normandes, il fonctionne à la fois comme une banque à taux zéro pour le portage foncier des projets locaux et comme bureau d'ingénierie pour définir les stratégies foncières, et tout ceci à partir d'un partenariat approfondi avec les collectivités territoriales instauré bien avant les lois de décentralisation précise-t-elle. Le rapport Picard, référence emblématique des politiques sur le littoral, paru au début des années 70, témoigne de la méthode d'analyse de la DATAR, et son sens de la prospective, deux qualités qui manquent cruellement à l'actuelle vision du littoral. Ce rapport « mythique » a d'ailleurs été à l'origine de l'invention du Conservatoire du Littoral. Pour en illustrer la démarche visionnaire, on peut citer les contributions demandées à chacun des membres du groupe de travail sur la manière dont ils envisageaient la situation du littoral en

2020 et les orientations politiques qu'ils préconisaient pour l'aménagement du territoire. Jean Fourastié, notamment, imaginait à l'horizon 2020 un grand péage à 20 kilomètres du littoral régulant l'accès à un contingent d'heures voire de jours de séjour et d'activités incluant les hébergements nécessaires ; il prévoyait évidemment l'extinction progressive, par rachat sur quarante ans, du droit de propriété privée sur le littoral...

Sans prendre parti sur la proposition on notera simplement qu'on serait aujourd'hui bien en peine de document similaire pour alimenter un débat prospectif malgré les apports de l'Institut français d'environnement ou la volonté de l'actuel Délégué de faciliter les analyses prospectives de la Commission du CNADT.

Pourtant traiter le littoral d'une manière éclatée, inconsistante constitue un véritable paradoxe démocratique. Situé « entre deux eaux » — l'eau salée de la mer d'un côté, l'eau douce des bassins versants côté terre — ce territoire vivant est porteur d'une histoire et d'une culture originale, malheureusement fragilisée du fait des carences institutionnelles, d'une certaine anémie du développement local et de l'absence de gestion volontariste à l'échelle adéquate. Tout se passe comme si la spécificité du littoral était niée, comme s'il s'agissait d'un espace fragile quelconque ou au mieux d'agglomérations urbaines comme les autres...

A ce sujet, le dernier recensement offre un éclairage intéressant, note Catherine Bersani. Il montre une lecture de la spécificité globale du littoral par rapport à l'ensemble des régions françaises et au sein de cette spécificité de fortes différences selon les rivages. Cette lecture permettrait de fonder une politique d'aménagement et de valorisation du territoire adaptée à la singularité des atouts et des contraintes, en s'aidant de plus des leçons tirées des expériences contrastées de chacune des zones côtières.

A la lecture du recensement en effet, on se rend compte que la façade méditerranéenne n'est plus l'apanage des seuls gens riches et âgés. Au contraire, la croissance de la population entre 20 et 35 ans y est supérieure à la moyenne nationale ; il en va de même pour les créations d'emploi. Il y a donc d'indéniables facteurs de dynamisme, mais parallèlement des clignotants qui sont passés au rouge pour tout ce qui touche aux besoins élémentaires de la vie urbaine : les transports, la sécurité, le logement et la préservation de l'environnement naturel.

Sur la façade Manche-Mer du Nord, le renouvellement naturel plus dynamique qu'ailleurs laisse une part importante aux classes d'âge les plus jeunes. Toutefois, l'ensemble de la population y est sensiblement moins qualifié qu'ailleurs. Même si le temps et les opportunités ont l'air plus ouvertes qu'ailleurs sur le littoral, ce type de handicap appelle d'évidence une politique ou plutôt sa prise en compte dans l'ensemble des politiques qui y sont menées.

Quant à la façade Atlantique, il y a là urgence à agir si l'on ne veut pas répéter le processus qui a dévasté l'environnement sur la côte méditerranéenne. Le taux de croissance démographique, surtout pour la catégorie des 45-60 ans, est exponentiel. Les cadres et professions libérales représentant le gros des troupes. L'élasticité à la transformation de l'espace n'est pas infinie, pourra-t-on encore la maîtriser ? D'autre part comment valoriser au mieux l'afflux de matière grise ?

Il faut rompre avec les comportements précédents sectoriels et technocratiques qui omettent de s'adresser à ceux qui « font » le littoral au quotidien, affirme Catherine Bersani, et au contraire retrouver l'approche républicaine. Dominé par une vision administrative, voire purement juridique, le littoral pâtit d'un affrontement stérile entre la protection et l'aménagement.

Devant la spéculation foncière et la dégradation de certains sites, l'État a mis en place des instances régulatrices plus ou moins autori-

taires, comme la « Loi Littoral », « le Conservatoire du Littoral ».

En fait ce qui fait défaut c'est la vision globale d'un territoire vivant sur lequel la régulation doit se faire démocratiquement, l'État devant intervenir pour maintenir la dimension nationale de ce patrimoine unique et s'assurer de l'emploi judicieux du principe de précaution. Il ne peut cependant pas tout réguler depuis Paris ; les ajustements et les contraintes doivent être définis entre ceux auxquels elles imposent un équilibre respectueux des uns et des autres ainsi que de la conservation des ressources. Comment la gestion de la qualité de l'eau pourrait-elle être mieux définie qu'entre les paysans usagers de pesticides, producteurs des nitrates dus aux élevages, et les cultivateurs de la mer gérant les gisements de coquilles Saint-Jacques qui ne survivent qu'en eau pure ? Les élus savent bien que les algues vertes feront fuir les touristes et qu'il est bien dur de ne plus avoir l'eau potable au robinet ! La déploration individuelle et segmentée peut laisser place à une gouvernance collective responsable, à travers une gestion intégrée de la zone côtière, pour peu qu'une règle du jeu soit fixée et qu'une vigilance s'exerce. Un raisonnement analogue pourrait être tenu sur la gestion de l'érosion côtière avec ses conséquences sur le paysage, la sécurité, l'urbanisme, le développement portuaire...

Il est temps de redonner — dans le cadre des lois, règlements et procédures nationaux — leur pleine compétence citoyenne à ceux qui vivent sur le territoire, de privilégier une gestion globale plus professionnelle et plus respectueuse de la nature, de fédérer les efforts au bon niveau. Cette attitude nouvelle s'inscrit d'ailleurs dans le droit-fil de la décentralisation, relève Catherine Bersani, qui insiste sur le bien-fondé de cette « révolution copernicienne » dans la gouvernance et le mode de décision. Le Conseil National du Littoral, qui exercera une mission de vigilance sur l'état du littoral de la France, associera les acteurs politiques et économiques sur le terrain avec les

instances nationales compétentes et les représentants de la société civile. Il reste à souhaiter que cette approche novatrice et pragmatique fasse l'unanimité, prouve son

efficacité et inverse la tendance. Ainsi, s'éloignerait la crainte de voir le littoral confirmer sa vocation de patrimoine en péril !

Tel est l'esprit des recommandations figurant dans le « message d'alerte » du Conseil National d'aménagement et de développement du Territoire.

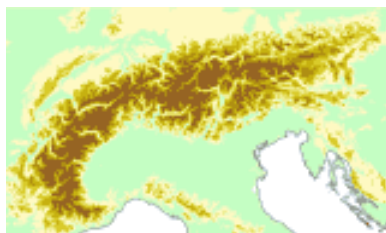
DIX MESURES POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

1. Donner aux collectivités territoriales les moyens d'une maîtrise foncière globale.
2. Renforcer les moyens de l'action locale pour la sauvegarde du « Tiers Sauvage ».
3. Mettre en réseau les dispositifs scientifiques d'observation, de recherche, de formation et d'information.
4. Affirmer le patrimoine littoral, matériel et immatériel, vecteur premier d'une identité vivante.
5. Valoriser l'économie maritime et littorale.
6. Reconnaître à l'agriculture et à la conchyliculture littorale un privilège foncier contre des obligations d'excellence.
7. Arrimer résolument la politique portuaire aux atouts du littoral.
8. Faire le choix d'une politique à forte valeur ajoutée pour la filière nautique et d'une politique coordonnée du tourisme et des loisirs.
9. Renouveler le cadre de la gouvernance pour le littoral.
10. Créer un Conseil National du Littoral.

Compte rendu établi par Marie-Clotilde Hingray

LA CONVENTION ALPINE

Compte rendu de la réunion-débat avec Noël LEBEL, le 14 avril 2004



Noël Lebel ouvre son exposé par la citation du message quelque peu racoleur de Claude Rousseau aux membres du Cercle, pour les inciter à assister à la réunion :

" Le plus grand ensemble touristique du monde : les Alpes !

Des milliers d'hectares skiables encore non aménagés ! un champ d'action immense pour de nouvelles remontées mécaniques et pour les promoteurs immobiliers !

Des dizaines de sites pour de nouveaux barrages et de l'électricité renouvelable, non polluante !

Mais quid des marmottes, des chamois, des bouquetins, des ours, des loups, des aigles ? et aussi des edelweiss, du genépi, des ancolies, et de l'extraordinaire biodiversité de la montagne ?

Et les vaches, pour la tomme, le beaufort, le reblochon ? ? ?

Quid des villages traditionnels, des vacances champêtres et sac au dos ?

Comment tout cela peut-il faire bon ménage ?"

Les enjeux étant ainsi rappelés, de façon volontairement caricaturale, Noël Lebel entreprend de faire connaître La Convention Alpine à l'auditoire.

Il s'agit d'un traité international, un accord intergouvernemental "*sui generis*". D'autres accords similaires existent, comme la Convention pour le bassin du Danube, régissant le domaine plus limité des eaux du Danube. La Convention Alpine est sans doute la seule dont l'objet ne se limite pas à un domaine d'action précis, tout en affichant explicitement qu'elle vise la protection des Alpes. Son titre, sur son site internet officiel, est : "Convention sur la protection des Alpes (Convention alpine)"

La Convention lie :

la République fédérale d'Allemagne,
la République d'Autriche,
la République française,
la République italienne,
la Principauté de Liechtenstein,
la Confédération suisse,
la République de Slovaquie,

ainsi que la Communauté économique européenne.

Cet accord intergouvernemental est entré en vigueur en 1993, et couvre la totalité des Alpes depuis 1995.

Son objet est la "protection des Alpes", et elle s'est dotée pour cela de 9 protocoles d'application, couvrant l'ensemble des activités dans le massif. Il s'y ajoutera deux protocoles supplémentaires, actuellement en cours d'établissement : l'un sur les eaux, l'autre sur les populations et cultures.

Très "verte" (au sens fort) dans son inspiration au début, la Convention a évolué vers le "développement durable".

Les protocoles sont entrés en vigueur ou sont en cours de ratification par les divers pays membres.

En Italie, huit protocoles sur neuf ont été pris en considération, celui sur les transports ayant été exclu : on comprend facilement, en effet, que les Alpes constituent pour l'Italie une barrière complète dans ses communications terrestres avec le reste de l'Europe, et qu'il est très difficile pour les Italiens d'admettre la moindre contrainte ou le moindre centime de surcoût sur le passage des Alpes.

Il y a aussi des problèmes majeurs en Suisse, où le nouveau gouvernement estime que le pays est déjà lié par un nombre excessif de traités divers et ne voit pas l'utilité de ratifier de nouveaux engagements.

La Convention est bien ratifiée par l'ensemble de ses pays-membres, mais les protocoles d'application sont plus précis, et sont donc plus difficiles à ratifier.

Le seul mécanisme permettant de faire avancer les choses est le rapport périodique, publié tous les quatre ans, qui en quelque sorte permet de "compter les points" et qui ouvre la porte à des « rappels à l'ordre » pour les traînants.

L'origine de la Convention Alpine est politique. Le projet traînait dans les ONG... et en juillet 1989, le gouvernement chrétien-démocrate allemand, pour des raisons électorales, a lancé la mise en œuvre du projet. Le 9 novembre, c'était la chute du mur de Berlin...

Aujourd'hui :

les instances exécutives :

- la conférence ministérielle exécutive se réunit tous les deux ans
- la Présidence "tourne" tous les deux ans
- dans l'intervalle, le Comité permanent se réunit deux ou trois fois par an
- des groupes de travail thématiques
- en outre, sont présentes comme "observateurs" toute une série d'ONG, qui jouent les "mouches du coche" : représentants de la société civile, il suivent le tout d'un regard vigilant et critique.

Le mode de travail est très particulier, nous Français y sommes peu habitués. C'est en quelque sorte l'équilibre entre initiatives et irresponsabilité.

Depuis le 19 novembre 2002, la Convention Alpine s'est dotée d'un Secrétariat Permanent, dont le siège est à Innsbruck (un bureau annexe à Bolzano, en Italie). Le Secrétaire Permanent est nommé pour deux ans (Noël Lebel cèdera donc la place en novembre prochain).

La Convention Alpine a la particularité d'avoir quatre langues officielles : l'allemand (DE), l'italien (IT), le slovène (SL), et le français (FR). L'anglais est pratiquement exclu. Cet aspect linguistique ne simplifie pas le fonctionnement courant.

Pour certains, la Convention correspond peu ou prou à la création d'un État alpin virtuel, possédant sa propre

identité. Les germaniques (Allemagne, Autriche, Suisse allemande) ont laissé faire ce phénomène il y a dix ans, lorsqu'il était très puissant.

Depuis le début, on a senti de fortes oppositions entre "germans" et "latins" sur la nature et la philosophie de la "protection des Alpes", qui fonde la Convention. Les Allemands ont pu ainsi, lors de la première réunion constitutive, tenue en 1989 à Berchtesgaden², (ce qui était déjà un choix étonnant), se féliciter que "l'esprit de Berchtesgaden ait soufflé". On comprend que les "non-germans" (principalement les "latins"), n'aient que modérément apprécié...

Une autre réalité surplombe encore ces aspects particuliers de la Convention : dans les pays fédéraux, la position de l'État central est très influencée par celle des gouvernements régionaux. C'est le contraire dans les pays centralisés comme la France. Par exemple, la France n'était pas représentée par un ministre à Salzbourg, pour la signature de la Convention. En 1991/1994 (présidence française), en revanche, Michel Barnier³ étant ministre de l'environnement, la Convention a fait l'objet d'un bon suivi de la part de la France.

L'incertitude est actuellement complète sur ce que sera le degré d'implication de notre pays, lorsque la France assurera de nouveau la présidence, en 2006.

Perspectives :

Actuellement (2003-2004) : présidence allemande

- aspects juridiques (ratification)
- mise en place du Secrétariat Permanent
- processus de ratification des protocoles
- mise au point de deux protocoles d'application supplémentaires, sur l'eau (question de la propriété de l'eau) et sur Populations/cultures.

Thèmes actifs :

- transports (routes, sécurité, régulation)
- risques naturels
- tourisme
- espaces protégés transfrontaliers (en faire une trame continue)
- travail à l'échelon international : conseil auprès des Carpates⁴, année de la montagne avec la FAO.

² Au cœur des Alpes bavaroises, Berchtesgaden est à la fois une station de sports d'hiver et une ville thermale. C'était aussi le lieu du "nid d'aigle" d'Hitler.

³ Élu d'Albertville, ancien Président du Conseil Général de la Savoie, organisateur avec Jean-Claude Killy des JO d'hiver de 1992.

⁴ Les Carpates (ou Karpates) : Au cœur de l'Europe, cette chaîne de montagnes, formée au tertiaire, s'étale de Vienne aux Portes de Fer sur plus de 1 500 km, suivant la forme d'un arc dont la corde serait le Danube. À l'ouest, les Carpates sont prolongées par les Alpes ; au sud-est, elles rejoignent les Balkans. Elles contournent par le nord la dépression de Pannonie. Leur altitude moyenne est de 900 m, avec des sommets culminant à plus de 2 500 m. Cette chaîne appartient au système alpin.

Résultats :

Ils ne sont pas lumineux, au point où nous en sommes aujourd'hui. On peut cependant constater comme largement positive la vision commune des Alpes, à laquelle on est parvenu. La continuité de l'action a fait un grand progrès avec l'institution du Secrétariat Permanent. Il faut mentionner l'épée de Damoclès de la non-ratification par la Suisse, située au centre de l'ensemble géographique.

Orientations :

- en finir avec le "prurit réglementaire"
- faire avancer le premier projet concret : la "Via Alpina", itinéraire aménagé en 161 étapes de Monaco à Trieste (comme notre "Grande Traversée des Alpes", en plus grand !)



- essayer le dispositif de "chartes de partenariat" en vue d'autres projets concrets.

Aspects pratiques et matériels

- Personnel : 6 personnes (et une équipe italienne d'études, à Bolzano)
- Budget : 800 000 euros

DISCUSSION

Serge Antoine s'étonne de la lenteur et du retard de mise en place du Comité de suivi français, et s'interroge sur le contenu prospectif de la Convention.

Noël Lebel

Michel Barnier avait demandé la constitution en France d'un Comité de suivi de la Convention Alpine, réunissant : les Collectivités locales, les administrations concernées, les ONG. Les ministres de l'environnement qui ont suivi ne s'en sont pas occupés, d'où l'inquiétude actuelle quant à la présidence française en 2006.

Quant à la prospective, il faut souligner qu'on a commencé par les aspects juridiques, et que personne ne s'intéresse encore à la prospective, à la Convention. En revanche, l'orientation sur le développement durable semble la mettre sur le bon chemin.

Jean-Pierre Duport : — Y a-t'il pour la Convention des possibilités de prises de position opérationnelles ?

Noël Lebel

- la Convention a été à l'origine de l'annulation en Autriche d'un projet d'extension de domaine skiable.
- la Convention s'est impliquée de façon concrète dans les problèmes de la ré-introduction du loup...
- d'une façon générale, le Secrétariat permanent s'est donné pour objectif de "faire remonter" et de saisir le Comité permanent et la Conférence alpine de problèmes précis et concrets

Pierre Blondel

S'il y avait un budget d'intervention, cela ne marcherait-il pas mieux ?

Noël Lebel

Dans l'état actuel de la structure, et dans le contexte des relations entre les pays membres de la convention, on ne se voit pas bien à la tête d'un budget de cette nature.

Jacques Guiu

Est-ce que la base du problème ne serait pas de mettre les régions alpines à la place des pays ?

Noël Lebel

Les régions alpines travaillent déjà de façon transfrontalière, par couples de proximité. Elles ne sont pas sûres d'être gagnantes, sur le plan opérationnel et pratique, dans un dispositif d'élargissement à l'ensemble des régions alpines : elle pourraient y perdre du pouvoir.

Jean-François Drevet

Quid de l'"exception suisse" ? (la Suisse est le seul pays membre à ne pas faire partie de l'Union Européenne). La Suisse a déjà une politique à part pour les transports...

Noël Lebel

Les accords de 1999 entre la CEE et la Suisse, sur la taxation des poids lourds, montrent que la Commission a reconnu les concepts de base de la Suisse : l'"exception suisse" ne conduit donc pas systématiquement à des blocages.

Georges Ribière

Quid de la position de l'Association des élus de la montagne vis-à-vis de la Convention Alpine ?

Noël Lebel

Très hostile au début, elle a tenté d'allumer un contre-feu auprès du Conseil de l'Europe, sans grand succès, et commence à se dire que tout n'est pas complètement néfaste dans cette convention !!!

Compte rendu établi par Claude Rousseau



UNE CONVERSION ACCOMPLIE : TROYES...

Les problèmes de conversion industrielle constituent encore en 2004, et depuis plus de vingt-cinq ans, une des tâches les plus difficiles confiées à la DATAR par les gouvernements successifs. A la conversion des activités minières en effet, qui faisait partie du "portefeuille" initial de ses missions, les soubresauts successifs de l'économie mondiale (crises pétrolières, émergence de pays à faibles coûts de main d'œuvre, mondialisation, évolutions technologiques...) n'ont pas cessé de venir ajouter celle de secteurs multiples (textiles, construction navale, électronique, armement...).

Après Alcatel, ACT (machines-outils), Moulinex, c'est aujourd'hui, par exemple, le GIAT (armement) à St-Etienne, Roanne, Tarbes, Alstom (électromécanique, matériel ferroviaire) à Belfort, Fortech-Aubert & Duval (métallurgie de pointe) dans le Puy-de-Dôme, Daewoo-Orion (télévisions) au Mont-Saint-Martin en Meurthe et Moselle, etc., sans oublier Sacilor (sidérurgie) et ses filiales en Moselle ...

La conversion industrielle, c'est difficile, mais ça marche : un exemple de réussite, Troyes...

Compte rendu de la visite à Troyes le 28 septembre 2001

Denis Coton (ACM 73/80) et Marie-Clotilde Hingray (chargée de mission du Cercle) nous avaient préparé un programme bien rempli, organisé autour des "points forts" de la reconversion (en marche) de l'ancienne capitale de la bonneterie :

1/ les magasins d'usines, visite de "Marques Avenue";

2/ le développement universitaire, l'UTT⁵ étant de loin le plus récent, et le plus beau fleuron, véritable pôle de croissance des nouvelles technologies.

3/ un accueil dynamique aux implantations nouvelles, dont Aube-Développement est le principal instrument.

4/ une politique de mise en valeur du patrimoine, dite aussi de "requalification urbaine" du centre-ville.

5/ le développement touristique .

*

1/ Avec l'exposé de M. Gaillard et la visite du centre de documentation de l'UTT, on a un exemple de croissance maîtrisée : constructions, équipements, fonctionnement, financement (grâce à l'appui, il est vrai exceptionnel du Sénateur, président du Conseil Général, Philippe Adnot), effectifs étudiants, croissance peu courante dans la sphère universitaire, vitesse de croisière atteinte en 2001 : 1 500 étudiants. On note un double souci d'internationalisation (les stagiaires chinois, entre autres) et d'insertion dans l'économie locale (accès par exemple des PME au centre de documentation et assistance technique).

2/ Du discours de M. Castaing (Aube-Développement), nous avons relevé les avantages qu'il met en avant pour l'accueil fait aux investisseurs : le "guichet unique", la supériorité d'une ville moyenne chef-lieu, et d'un petit département rural et touristique sur les grandes métropoles urbaines, "tout le monde se connaît", on peut "vivre à la campagne à moins d'une demi-heure de son bureau" (qualité de vie et efficacité). Il souligne le côté carrefour autoroutier du dé-

partement (croisement de l'A5 et de l'A26) très favorable à la création de plates-formes logistiques régionales ou multi-régionales. Ce carrefour prendra une dimension internationale avec le développement du fret aéroportuaire à Vatry (entre Chalons et Troyes, dans la Marne) dont la CCI de Troyes est un des partenaires.

Quant au projet d'électrification de la ligne ferroviaire Paris-Bâle, on est assuré de sa réalisation jusqu'à Troyes, ce qui devrait réduire la durée du trajet avec la capitale de plus d'une heure (de 90 minutes au minimum).

Au passage, M. Castaing a indiqué aux anciens de la DATAR qu'il regrettait que certains cantons de l'Aube ne soient plus éligibles à la PAT⁶, une décision qui à ses yeux a pour principal inconvénient de mettre le département hors jeu de la politique d'aménagement du territoire !

3/ Dominique Boisseau est l'adjoint au maire chargé de "l'Aménagement de la Cité" ou encore (ancienne appellation) de la "requalification urbaine" du Centre historique de la Ville. On lui a donné le nom de "Bouchon de Champagne" (configuration géographique des anciens remparts, rasés au 19^e siècle pour permettre l'explosion industrielle des entreprises de bonneterie). Il rappelle qu'une des caractéristiques architecturales de ce quartier historique est son exceptionnelle unité de style, qui fait probablement de Troyes une des villes en Europe où les maisons à pans de bois datant du 16^e siècle sont les plus nombreuses.

La préservation de ce patrimoine en même temps que la reconquête du centre-ville par ses habitants (animation commerciale et modernisation de l'habitat) constituent les deux axes majeurs de la politique de restructuration urbaine. L'adoption du Plan de Sauvegarde et de Développement Urbain (PSDU), aujourd'hui approuvé, en est l'instrument juridique assurant la contrainte minimale nécessaire, accompagnée d'aides financières de tous ordres, aussi incitatives que

⁵ Université de Technologie de Troyes

⁶ "Prime d'Aménagement du Territoire", prime à la création d'emplois

possible. L'arbitrage entre des intérêts apparemment contradictoires (piétons, automobilistes, commerçants, entreprises de travaux publics) est le lot quotidien de l'adjoint au maire, qui ne peut agir efficacement qu'en étroite concertation avec les différentes parties prenantes, les associations de commerçants étant les plus difficiles à convaincre !

Si la reconquête du centre ville par les habitants est loin d'être achevée, on note cependant au dernier recensement une légère augmentation de la population *intra-muros*. Il faut également mettre à l'actif de cette politique l'essor d'un certain nombre de petites et moyennes entreprises troyennes, spécialisées dans la restauration de l'habitat, dont le rayonnement dépasse aujourd'hui le cadre du département.

M. Boisseau ne peut s'empêcher pour terminer de citer sa propre réussite personnelle de propriétaire d'un petit hôtel de caractère, construit dans le quartier de la Cathédrale en restaurant plusieurs vieilles maisons parmi les plus anciennes de la ville. Cet hôtel au départ de 12 chambres accueille aujourd'hui des touristes du monde entier et est en passe de doubler ou tripler sa capacité !

4/Mme Lise Patelli, ancienne journaliste, est chargée du tourisme depuis le second mandat de François Baroin.

Le nombre des touristes qui passent par la ville ou y font de courts séjours ne cesse d'augmenter. La politique de requalification urbaine en est un des vecteurs essentiels. Une liaison un peu plus étroite avec le Conseil général devrait permettre de mettre au point dans un proche avenir un "mix" touristique "ville-champagne" appelé à un assez bel avenir.

Mme Patelli insiste sur le fait que le tourisme "vacances séjour prolongé repos loisirs", fait place de plus en plus à un tourisme culturel plus important. Il faut s'y préparer, et Troyes dans cette direction est bien placée. Elle note en particulier le succès grandissant du Salon régional du Livre de la Jeunesse qui est le

second après Montreuil. Les Nuits de Champagne (de la chanson), qui ont lieu fin octobre-début novembre, ont maintenant une notoriété nationale. La mise à disposition du public de guides particulièrement qualifiés, dont le groupe a par exemple bénéficié à l'issue de cette journée, contribue au développement de ce tourisme culturel.

Sur un autre plan, Troyes est en train de combler son retard en tant que ville de congrès grâce aux nouvelles capacités d'accueil du complexe "Argence" dans les locaux réaménagés de l'ancien Lycée Pithou. La convention d'affaires européenne de l'emballage "Packinnove" qui se tient désormais régulièrement à Troyes en est une des premières illustrations.

Parmi les atouts culturels de la Ville, Lise Patelli cite pour mémoire le magnifique Musée d'Art Moderne constitué à partir de la donation de l'industriel Pierre Lévy, comprenant notamment l'essentiel des œuvres de Derain. Elle évoque également les collections exceptionnelles du Musée de l'Outil, exposées dans les très beaux bâtiments de l'Hôtel de Mauroy. Il existe enfin un projet, qui devrait voir rapidement le jour, d'extension et de modernisation du Musée de la bonneterie, qui retrace toute l'histoire technologique et humaine de la bonneterie troyenne.

Avant que nous dégustions la coupe traditionnelle de champagne du vignoble de l'Aube, notre interlocutrice avait évoqué un projet, à l'étude, de transformation de l'ancienne bourse du travail. Ce bâtiment a été construit en 1840 et sa destination originelle était de servir de local au marché du travail à façon de l'industrie textile avant que n'apparaissent, quelques années plus tard, les premières usines de bonneterie. Il serait transformé en halle de présentation, et peut-être de vente, des produits régionaux. Il s'agit notamment, et peut-être exclusivement, des vins et champagnes des coteaux de l'Aube, dont les campagnes promotionnelles sont loin d'être suffisantes !

Notes de Denis Coton, ACM 73/80

UNE "TRUFFE" !

Vous avez dit délocalisation ?

Jean-Paul Lacaze

Le pays de mes aïeux, ce sont les grands causses du Quercy, un sol des plus pauvres car le terrain calcaire absorbe toute l'eau du ciel et ne la restitue qu'au loin par des sources vauclusiennes au flanc des vallées, étroites coulées de terre arable qui seules permettaient une agriculture vivrière. La population du département du Lot ne cessait de perdre ses enfants qui partaient nombreux, tels les cadets de Gascogne, chercher fortune dans les villes. Aujourd'hui, il se situe à l'avant-dernière place par la population, devant la Lozère que traverse aussi la rivière éponyme.

Parmi ces causses, l'un des plus désolés est celui de Limogne, le causse blanc du sud de la rivière. Le calcaire marneux y est particulièrement infertile et ne laisse pousser que des buissons épineux et de petits

chênes étiés. Une seule richesse, parcimonieuse, et bien cachée dans le sol, la truffe, vaut à la commune de Lalbenque la notoriété d'un marché spécialisé où l'on croise gastronomes et chefs illustres.

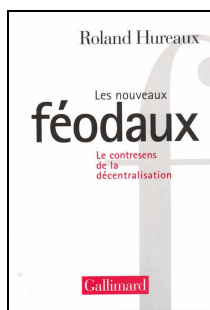
Incroyable nouvelle : c'est ce lieu oublié des Dieux et des fées qu'un groupe industriel chinois a choisi pour s'installer en France, près d'un échangeur de l'autoroute A 20 ! Un investissement de 6 millions d'Euros, 60 emplois à créer pour recycler des déchets plastiques et produire annuellement 36 000 tonnes de plastique en paillettes, matière première qui sera exportée en totalité en Chine.

Vous avez dit délocalisation ?

J-P L

VIENT DE PARAÎTRE

Roland Hureaux^{*}
Les nouveaux féodaux
Le contresens de la décentralisation
(Gallimard)



« *Un livre à contre-courant des idées reçues et où on apprend beaucoup de choses* » Philippe Meyer, France-Culture

« *Un livre tonique* » Joseph Macé-Scaron, Le Figaro-Magazine

« *Un essai argumenté et rageur* » Philippe Cohen, Marianne

« *L'actualité rend cet essai doublement utile* » Eric Conan, L'Express

« *Un véritable thriller* » Laurence Chavane, Le Figaro-Economie

La décentralisation est quasiment devenue le "pont aux ânes" de la pensée politique française. Le gouvernement actuel l'exalte comme la « mère des réformes ». Décentraliser est présenté comme allant de soi... Tout en récusant le jacobinisme, dépassé, l'essai tonique de Roland Hureaux remet en cause ces pseudo-évidences.

Contrairement à ce qui se répète à l'envi, il y a belle lurette que la France n'est plus un État centraliste. Les corporatismes fleurissent plus que jamais, que la Révolution avait cru éliminer. Le cumul des mandats donne la réalité du pouvoir à de grands féodaux, anciens ou futurs ministres, maires de grandes villes, présidents de conseils régionaux et généraux. Le système clientéliste qu'il favorise pèse sur les dépenses publiques. Comment alors prétendre démultiplier les pouvoirs locaux sans entraîner la hausse des prélèvements obligatoires, déjà très élevés dans notre pays ?

Autres mythes pourfendus par l'auteur : l'« Europe des régions », incompatible avec l'ambition fédérale ; le « principe de subsidiarité », que l'Europe applique à l'envers ; les « grandes régions », inutiles ; et surtout l'« intercommunalité », cette entreprise opiniâtre de la technocratie pour regrouper les communes,

qui porte atteinte à l'héritage multiséculaire de la France et à la démocratie.

Pourquoi donc faire des réformes qui ne feront qu'aggraver les maux dont souffre notre pays, se demande l'auteur. Serait-ce que les nouveaux féodaux, désormais sûrs de leur pouvoir, ne songent plus qu'à l'accroître, au détriment de l'État garant de l'intérêt général, ou n'est-ce qu'un simple effet du vide abyssal de la pensée politique ? Les deux hypothèses ne sont pas nécessairement contradictoires.

Roland Hureaux a une quadruple expérience des problèmes des collectivités locales, comme membre du corps préfectoral, professeur de droit public, élu local,...et ancien de la DATAR. Il est ainsi un des meilleurs connaisseurs des réalités locales françaises. Essayiste, il a déjà publié "Un avenir pour le monde rural" (Pouvoirs locaux), "Pour en finir avec la droite" (Gallimard), "Les hauteurs béantes de l'Europe" (Guibert), "Le temps des derniers hommes" (Hachette-Littératures), "France-Allemagne, un tandem en panne ?" (Corlet)

CR

"Les nouveaux féodaux, le contresens de la décentralisation" (Gallimard) 256 pages - 16,50 €

* Ancien chargé de mission à la DATAR, membre du Cercle

NOTE DE LECTURE

Jean-Marie Simon

Pierre Cahuc et André Zylberberg
Le chômage, fatalité ou nécessité ?
(Flammarion, 2004)



"Un livre culotté sur les raisons économiques de ce fléau et les moyens de le combattre" (Corinne Lhaik, L'Express.fr)

"La difficulté aujourd'hui pour mettre en œuvre des politiques d'emploi efficaces est qu'il faut sortir du monde des croyances pour entrer dans une logique d'évaluation sérieuse des politiques publiques." (ens-lsh.fr)

LES auteurs, économistes et statisticiens de l'Université de Paris I, abordent dans ce livre « grand public » la question du chômage en France en s'appuyant sur des sources et des statistiques récentes, internationales, européennes et nationales.

Quelques constats, étayés, sont frappants :

- Tout d'abord, chaque jour, en France, 10 000 emplois sont détruits, mais, chaque jour, 10 000 emplois sont créés.

- Ce mouvement n'illustre donc pas la disparition du travail, mais son incessante recomposition.

- Ces mouvements de destruction et de création d'emplois ont lieu, de manière simultanée, au sein d'un même secteur (les mouvements entre secteurs ne représentant que 20 % d'entre eux). Par exemple, pendant que les compagnies aériennes réduisaient leur flotte après les attentats du 11 septembre 2001, les grands transporteurs à bas coûts augmentaient leur nombre de passagers de 48 % et créaient des emplois.

- Chaque jour, en France, 30 000 personnes quittent leur emploi, mais, chaque jour, 30 000 personnes trouvent un emploi. La destruction d'emplois est créatrice d'emplois nouveaux plus productifs.

- Les licenciements économiques représentent 2 % des départs.

- Tous les pays industrialisés se ressemblent en termes de destruction et de création d'emplois : chaque année environ 15 % des em-

ploi sont créés et 15 % sont détruits. Mais ils divergent en termes de chômage (en 2001, 8,8 % en France, 2,7 % aux Pays-Bas) parce que leurs marchés du travail sont organisés différemment en permettant plus ou moins efficacement le passage des salariés des emplois détruits aux emplois créés. La France consacre un montant plus élevé de son PIB pour l'aide à l'emploi (1,04 %) qu'en Suède (0,6 %) pour des résultats médiocres.

- C'est la recomposition permanente de l'appareil productif due aux modifications de la demande et aux innovations technologiques qui provoque ce mouvement plus que la Bourse ou la mondialisation. L'emploi est un flux et non un stock, ce qui veut dire que la diminution de la population active n'entraînera pas diminution mécanique du taux du chômage.

- Le travail ne se partage pas : il se recompose sans cesse par des mouvements de création et de destruction d'emplois. De même la réduction de la durée du travail n'est pas systématiquement créatrice d'emplois.

- Aujourd'hui, en France, les hausses du coût du travail au niveau du salaire minimum sont un frein à l'emploi des travailleurs les moins qualifiés. Les allègements des charges sociales permettent de maîtriser ces hausses ; mais il faut aussi créer les conditions pour que le travail salarié soit financièrement plus intéressant que l'inactivité (prise en charge par des aides nationales et une multitude d'aides locales). Aujourd'hui, seul un célibataire trouve un avantage financier significatif dans la prise d'un emploi à plein temps payé au SMIC : la valorisation du

travail est le facteur fondamental de lutte contre le chômage volontaire.

- Le métier de chercheur d'emploi assure la réallocation de la force de travail vers les emplois les plus efficaces et constitue ainsi une source de croissance. Il faut donc le rémunérer comme tel. En mars 2002, il y avait 2,6 millions de demandes d'emplois enregistrées à l'ANPE et 1,8 million d'offres (et beaucoup se recoupent à l'intérieur d'un même secteur d'activité)

- Les auteurs analysent les mécanismes français et les comparent à ceux d'autres pays industrialisés pour constater leur inefficacité.

- Quelques suggestions suivent pour rendre le système français de gestion du chômage plus « productif », « sans attendre le retour de la croissance comme les anciens attendaient le retour de la pluie ». Elles reposent à la fois sur la revalorisation du travail, des mesures d'incitation et de

soutien aux personnes, considérées comme préférables aux mesures de contrôle, une évaluation plus moderne des politiques de l'emploi, l'abandon de la création d'emplois publics pour lutter contre le chômage : la création de 100 emplois publics détruit 150 emplois dans le secteur privé de fait de l'accroissement de la fiscalité, etc., etc.

JMS

Autres ouvrages de Pierre Cahuc : "La nouvelle microéconomie" (*La Découverte*, 11/1998) — *Avec André Zylberberg* : "Microéconomie du travail" (*La Découverte*, 10/2002), "Le marché du travail" (*De Boeck-Wesmael*, 03/2001), "Économie du travail - la formation des salaires et les déterminants du chômage" (*De Boeck-Wesmael* ; 10/1996) - *Avec P. Granier* : "Réduction du temps de travail, une solution pour l'emploi" (*Economica*, 10/1997)

"Le chômage, fatalité ou nécessité ?"
(*Flammarion*, 2004) Broché - 198 pages 18,00 €

*A propos de la dernière réédition (mars 2004)
du Que sais-je ? sur l'Aménagement du Territoire.*

Visite au centre de documentation de la DATAR.

Philippe de Castelbajac

LE "QUE SAIS-JE ?" que Jérôme Monod et moi avons écrit sur l'aménagement du territoire vient de faire l'objet d'une nouvelle édition, datée de mars 2004. L'ouvrage est pratiquement réédité tous les deux ans, ce qui permet de le tenir à jour.

Cette édition étant la douzième, j'en suis donc à ma douzième série de visites au centre de documentation de la DATAR, et je voudrais profiter de cette occasion pour attirer l'attention sur l'enrichissement spectaculaire de la littérature sur le sujet depuis une dizaine d'années.

Le plus clair de cet enrichissement est constitué d'ouvrages

de prospective coédités par les éditions de l'Aube et la DATAR, et issus pour la plupart de travaux de groupes d'universitaires rassemblés par la Délégation.

J'ai sous les yeux, en écrivant ces lignes, un fascicule publié par les éditions de l'Aube en octobre 2002 pour présenter cette production.

Je compte :

- une série de 32 ouvrages édités de 1994 à 2000 sous le titre général « prospective et territoire »,
- une autre série de 24 ouvrages parus en 2002 sous le titre « bibliothèque des territoires »,
- enfin 31 ouvrages édités hors série entre 1995 et 2002 et

également destinés à creuser les problématiques de l'aménagement. La plupart de ces ouvrages ont plus de 200 pages.

La DATAR a par ailleurs créé en 2000 une revue de prévisions à long terme, « Territoires 2020 ». Neuf numéros sont déjà sortis, chacun d'une centaine de pages.

C'est donc au total quelque 20 000 pages d'études prospectives qui auront été publiées. Il faut espérer que cet énorme effort de réflexion, qui aura mobilisé plusieurs centaines d'universitaires (les livres ont souvent plusieurs auteurs), trouvera sa traduction sur le terrain.

Cette littérature ne peut être convenablement exploitée dans

le cadre du Que sais-je ?, dont le but est davantage de fournir des données de base sur l'action des pouvoirs publics (aménager = disposer avec ordre) que d'observer les changements prévisibles à long terme dans l'organisation de l'espace, même si cette observation reste obligatoire en toile de fond pour montrer les options possibles. Mais la DATAR, depuis le début de 2002, s'est également attachée, d'une manière beaucoup plus modeste mais qui reste très complète, à mieux faire connaître l'aménagement actuel du territoire par des publications à la Documentation française.

Il y a :

- 13 petits livres, parus sous le titre général « Territoires en mouvement » qui concernent essentiellement les moyens de l'aménagement. J'ai notamment relevé ceux qui concernent les fonds structurels européens, les contrats de plan Etat-régions, les « pays », la politique de la montagne ;

- quelques études particulières sur des préoccupations du moment, parmi lesquelles je citerai, parce que les ayant particulièrement utilisées dans la rédaction du Que sais-je ?, « La France en Europe », « Quelles ambitions pour la politique des transports ? » et « Les villes européennes », ces deux études datent de 2003.

Si l'on ajoute les toujours précieuses publications de l'INSEE, celles de la Commission européenne et quelques ouvrages divers, dont « L'exception territoriale, un atout pour la France », œuvre d'un groupe de travail réuni au Sénat par Jean François-Poncet, on peut dire que jamais les observateurs et les acteurs de l'aménagement n'avaient eu une matière aussi riche à leur disposition.

Je ne puis donc qu'inviter les membres du Cercle à rendre visite à la très accueillante équipe qui gère actuellement le Centre de documentation.

Pour ma part, de toutes les mises à jour du "Que sais-je ?"

auxquelles j'ai dû procéder, celle-ci a été une des plus faciles à rédiger.

Ph. d C.



Que sais-je ? - L'aménagement du territoire - Jérôme Monod, Philippe de Castelbajac, 128 pages, 7,50 €, P.U.F.

TRIBUNE LIBRE - LIBRES OPINIONS

C'est maintenant une tradition de la Lettre du Cercle : certains articles, propos ou opinions exprimés dans ces colonnes suscitent des commentaires, des réactions, parfois même un véritable débat. Ces « Libres propos » constituent bien une « Tribune libre ». C'est conforme à l'esprit, à la vocation du Cercle : il se veut, entre autres choses, un lieu d'échange d'idées entre ceux que réunit la conviction de l'actualité de l'aménagement du territoire, et qui cherchent à mettre leur diversité au service des acteurs de cette politique.

Plus encore que le super-marché : l'automobile

complément à "J'habite dans une zone blanche" de Ph. de Castelbajac (La Lettre n° 20)

Isabelle Lesens

Modestement, je voudrais apporter quelques compléments à la description, donnée par Philippe de Castelbajac, du désert que sont devenus les centre-bourgs "à cause des supermarchés".

Je l'ai constaté assez largement moi aussi, on ne trouve plus d'épicerie, boulangerie, mercerie,

journaux, tabac et bar... dans nos villages. On n'y trouve plus non plus d'hôtels, ni de bureau de poste. Ceci est assez général, même si chacun connaît telle ou telle exception : restaurant de campagne, hôtel de bon standing répertorié dans

les guides, hôtel modeste logeant les ouvriers des chantiers du coin...

Tous ces établissements, remarquez bien, se remplissent de personnes qui arrivent en automobile ou camionnette, et qui connaissent l'adresse. On ne peut pas compter trouver médecin, restaurant ou hôtel de campagne sans l'avoir prévu, contrairement à ce que nous faisons dans les villes.

Aussi, je crois que ce ne sont pas les supermarchés qui sont la cause de la disparition des commerces ruraux, mais l'automobile. Car, grâce à elle, on peut travailler en ville, y faire ses courses puisqu'on y est déjà, faire jouer la concurrence, y aller pour un oui ou pour un non... C'est d'ailleurs aussi la mécanisation qui a retiré le travail des campagnes. Les supermarchés eux-mêmes profitent de l'automobile, car sans elle leur zone de chalandise serait trop petite. Ce faisant, ils tuent à leur tour, en effet, un certain nombre d'activités. Les hôtels disparaissent, et avec eux les restaurants, car les automobilistes font des étapes longues sur lesquelles 10 km en plus ne comptent pas ; ce n'est pas le cas du chemineau, du cavalier, du randonneur à pied, du cycliste.

La dépendance à l'automobile s'accroît aussi naturellement par le fait qu'elle a pris tellement de clients aux lignes secondaires qu'elles ont perdu en crédibilité et ferment, ce qui aggrave la situation des non-automobilistes. De même, à force d'être fréquentées les routes deviennent dangereuses (et plus le recours à l'automobile est aisé, plus on l'utilise), empêchant ou décourageant les personnes de se rendre au bourg à bicyclette ou à pied. Seule solution finalement, déménager au bourg, faire étape dans les villes, y aller en auto. Et ôter encore un peu plus de moyens de vivre à l'épicier ambulant, au café-journaux, au restaurant...



Solutions ?

- Se forcer à "vivre au village". Effets attendus : modestes.

- Créer artificiellement des « multiples ruraux ». Cela se pratique, assez largement dans certaines régions, j'en ignore les résultats.

- Recréer un réseau de transports collectifs. Cela n'a jamais été envisagé sérieusement.

- Développer les activités de loisir et de randonnée (équestre, pédestre, cyclotouristique) et renforcer les chemins sécurisés. Cela commence. Ce sont ces « voies vertes » dont on parle ces temps-ci, et toutes mesures de sécurité à créer sur les routes. Mais elles sont encore insuffisantes, et les voies vertes souvent mal reliées aux villes. Déjà cependant les hôteliers et restaurateurs situés sur la "voie verte" de Bourgogne revivent. Ceux qui sont situés sur le Danube autrichien vivent du vélo à 100 %...

- Considérer que la ville est l'avenir de l'humanité, et s'organiser : trop de voitures nous mène à l'asphyxie, donc développer marche à pied, vélo, transports publics, dans des villes denses, aux fonctions mêlées, donc de trajets courts. C'est certainement le thème de réflexion en cours, dans les colloques comme dans les textes, en particulier les PDU (plans de déplacements urbains). Mais il y a loin du texte à la réalité...

Ces 5 solutions sont sans doute à considérer, mais le débat reste ouvert.

IL

Isabelle Lesens a voué son engagement personnel et son activité professionnelle à la défense et au développement de l'usage de la bicyclette. Ancienne chargée de mission à la DATAR (1982/1992), elle a été l'organisatrice de "Velo-city 2003" pour la Ville de Paris (cf La Lettre du Cercle n° 19, novembre 2003)

CR



Que sont les Parcs devenus?

par Serge Malfois¹

LE 1^{er} mars 1967, sur proposition de la DATAR, le gouvernement publiait un décret portant création d'une entité nouvelle, les Parcs. La circulaire d'application datée du 1^{er} juin de la même année stipulait que les Parcs Naturels Régionaux étaient créés « pour permettre le contact des citadins avec la nature, avec la vie rurale et certaines richesses naturelles et architecturales. »

Quelques années plus tard, Robert Poujade, le premier Ministre de l'Environnement donnait aux Parcs une orientation plus « aménagiste » car plus globale, en déclarant que « les Parcs Naturels Régionaux étaient des zones privilégiées d'aménagement fin du Territoire » et François Giacobbi, le Président de la Fédération Nationale des Parcs estimait que « les Parcs Naturels

Régionaux devraient être les laboratoires de l'Aménagement Rural ». Une véritable mission « d'Aménagement et de développement global » était donc confiée aux Parcs et il faut reconnaître que, pendant des années, ces nouvelles structures ont tenu une place importante et reconnue dans la politique d'Aménagement du Territoire.

Mais les Parcs ont eu à subir progressivement les conséquences des dispositions législatives adoptées au cours des ans et qui ont quelque peu perturbé leur vocation initiale : décentralisation, montée en puissance des intercommunalités, création des Pays, mise en œuvre des SCOT², etc.

Tout particulièrement, la création des Pays a suscité une très grande inquiétude chez les responsables des Parcs.

« Parcs ou Pays, il faut choisir », disait la

la Fédération des Parcs dans l'une de ses publications, parues au lendemain de la loi Voynet. Cela n'a pas empêché les Conseils Régionaux, devenus depuis 1983 les véritables « patrons des Parcs » de continuer à encourager la création de nouveaux Parcs, estimant que le label, abondamment exploité donnait une image valorisante du territoire régional, en matière de cadre de vie.

Par ailleurs, alors que la vocation de « laboratoire » supposait un nombre réduit de ces institutions (une quinzaine, préconisait Robert Poujade), la multiplication des Parcs (une cinquantaine aujourd'hui) n'a fait que les banaliser.

Cette « boulimie » a entraîné une autre conséquence néfaste, car les moyens financiers ne sont pas illimités et plus le nombre de Parcs est important, plus

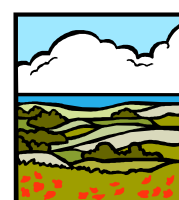
la part de chacun est réduite.

Les investissements ont donc fortement diminué pour laisser place aux études, animation, conseil et autres afin de maintenir le label et de conserver un effectif parfois pléthorique.

Le moment semble donc venu pour les Exécutifs régionaux qui vont sortir des urnes le 28 mars prochain d'engager avec le législateur une réflexion en profondeur sur la nouvelle finalité des Parcs Naturels Régionaux.

A cet égard la DATAR, qui est à l'origine de la création des Parcs devrait largement participer à cette réflexion.

SM



¹ Maire-adjoint de Pélussin, vice-président de la Communauté de Communes du Pilat rhodanien

² SCOT : Schémas de cohérence territoriale

Le comité de lecture de *La Lettre du Cercle* reçoit et examine toute proposition d'article à insérer dans la Tribune libre. Il se réserve l'appréciation de l'opportunité de la publication. Les textes sont à adresser à Claude Rousseau, 3, place de Séoul, 75014 PARIS, autant que possible par messagerie électronique à clarou@free.fr, ou sur disquette, au format "*.rtf", ou "*.doc", ou "*.wps"...

« Aménager le territoire, c'est la plus belle façon d'aimer son pays et ses concitoyens »



Sur le site

<http://www.cpat.asso.fr>

La Lettre du Cercle

N° 21 - juin 2004

• **Directeur de publication :**

- Hervé Nora, Président du Cercle

• **Auteurs, Rédacteurs :**

Catherine Bersani

Philippe de Castelbajac

Denis Coton

Marie-Clotilde Hingray

Jean-Paul Lacaze

Noël Lebel

Isabelle Lesens

Serge Malfois

Jean Marbach

Claude Rousseau

Jean-Marie Simon

• **Édition :**

Claude Rousseau,

Françoise Halper



LE CERCLE

POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

HISTORIQUE

Le Cercle pour l'aménagement du territoire est une association régie par la Loi de 1901. Il a été fondé en 1991 par Hélène Roger-Vasselín et Claude Rousseau, alors chargés de mission à la DATAR (respectivement depuis 1963 et 1970), et Marc Nizery, ancien collaborateur extérieur de la DATAR, de 1964 à 1978.

LES MEMBRES DU CERCLE

Le Cercle rassemble aujourd'hui 220 membres, qui sont, ou ont été des acteurs de l'aménagement du territoire. Ils sont actuellement anciens ministres, parlementaires, anciens délégués et directeurs à la DATAR, préfets, hauts fonctionnaires, présidents directeurs généraux et dirigeants de grands groupes industriels et d'établissements financiers, chefs d'entreprises de toutes tailles, membres de professions libérales, aménageurs locaux, commissaires à l'aménagement, à l'industrialisation ou à la reconversion, chargés de mission ou collaborateurs extérieurs de la DATAR.

Hommes et femmes de terrain, de pouvoir ou d'influence, tous portent un intérêt particulier au territoire français, à son développement économique et à son aménagement. Ils gardent vif le souvenir du climat particulier de pragmatisme et d'efficacité dans lequel la DATAR a travaillé depuis les années soixante, et dont tous les partenaires de la Délégation ont été fortement marqués. Ils ont souhaité en adhérant au Cercle retrouver et entretenir ce climat, et continuer à agir, dans le cadre du statut de l'association, sur les aspects territoriaux et spatiaux de l'évolution économique et humaine du pays. Ils considèrent que la pleine mise en valeur du territoire national et la recherche de la meilleure performance économique, dans le contexte européen et mondial du vingt et unième siècle, ne sont pas indifférentes à la répartition géographique des activités et de la population, et que cette répartition nécessite l'adhésion de l'opinion publique.

Toutes les sensibilités politiques sont représentées dans le Cercle. Toutes les approches de la problématique de l'aménagement du territoire peuvent y être abordées. Sa crédibilité se fonde sur l'indépendance d'esprit et d'expression de ses membres, sur leurs compétences très diverses, leur expérience et l'élévation de leurs motivations.

Amis lecteurs, faites-nous part de vos réactions sur cette Lettre du Cercle, de vos réflexions sur les sujets et les thèmes abordés...

Ces colonnes sont les vôtres, que vous soyez membres du Cercle ou que vous ayez simplement le désir d'exprimer des idées touchant de près ou de loin à l'aménagement du territoire. A vos plumes donc, ou plutôt à vos claviers... (les manuscrits nous posent un petit problème de main d'œuvre, mais lorsqu'ils sont géniaux...)